



DELEGATION A LA SECURITE ET A LA
TRANQUILLITE PUBLIQUE
POLICE MUNICIPALE

2, rue Chanzy
28000 CHARTRES

Tél : 02 37 23 42 84
Fax : 02 37 23 42 76
Mail : contact@ville-chartres.fr

Demande d'autorisation d'accès dans l'aire piétonne d'un véhicule utilitaire
à l'occasion de travaux ou déménagement ne nécessitant pas une
demande d'arrêt pour déviation

*Demandeur réalisant l'intervention :

Entreprise

Particulier

Nom Tél

Adresse Fax

Code Postal Ville Mail

*Véhicule concerné (joindre copie de la carte-grise) :

Immatriculation

Marque (Champ D1 sur carte-grise)

Dénomination commerciale (champ D3 sur carte-grise)

PTAC moins de 10 tonnes (Champ F2 sur carte-grise)

Genre national (Champ J1 sur carte-grise) - Uniquement CTTE ou CAM

Nota : 1 seul véhicule par entreprise sauf circonstances exceptionnelles - PTAC limité à 10 tonnes - Sauf cas exceptionnel, accès à l'aire piétonne pour dépose/reprise puis stationnement Butte des Charbonniers.

Les autres véhicules se stationneront :

- A l'extérieur de l'aire piétonne, sur les emplacements de surface matérialisés au sol (hors emplacements minutes) en suivant les prescriptions réglementaires qui s'y appliquent.
Dans le parking cœur de ville Q Park, entrée Place des Epars (Hauteur 2.9m - longueur 5m)

*Lieux d'intervention :

*N° adresse précise

*Nature des travaux

*Tél portable de la personne se trouvant sur les lieux (Si besoin de déplacement du véhicule)

*Dates de réalisation des travaux (3 semaines maximum) :

Du / / au / /

Tous dépassements ou modifications de dates doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

*ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,

- certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,
- m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs contenues dans l'autorisation

*Champs obligatoires Date :

*Signature (+ cachet) :